

ATTESTATION

Gap, le 03 septembre 2021

Monsieur Stéphane GARNERI exerce depuis 2014 les fonctions de juriste au sein de la Direction des Affaires Juridiques qui recouvre les missions du service juridique, du service Assemblée et Commissions et du service Assurances.

A ce titre, il assume la veille juridique relevant des compétences du Conseil départemental, la gestion des contentieux en interne ou en relation avec des avocats, ainsi que leur prévention par une sécurisation en amont de l'édiction des actes et la recherche de voies amiables de leur résolution.

Il apporte également son expertise au service Assurances.

Chargé de conseiller les différentes entités du Département des Hautes-Alpes, il est consécutivement amené à assurer des cycles de formations des agents et des cadres dans les domaines de leurs attributions (droit administratif général, voirie, secteur social, etc.).

Il a été désigné en tant que correspondant de la Direction pour l'agence départementale des Hautes-Alpes *Ingénierie Territoriale* (*IT 05*) depuis sa création en 2014 et a élaboré, pour les communes et EPCI membres, des notes juridiques et des études variées.

Cadre polyvalent, Monsieur GARNERI a su rapidement s'adapter aux spécificités de l'administration départementale, environnement juridique auquel il n'avait pas été confronté avant son recrutement.

Rigoureux, réactif et d'une grande disponibilité, il fait preuve régulièrement dans son travail d'une grande loyauté, d'un respect de la hiérarchie et d'un sens élevé du service public et de l'intérêt général.

Son attitude assertive, ses facilités à travailler en équipe font de Monsieur GARNERI un fonctionnaire apprécié par ses collègues de travail.

Le Directeur des Affaires Juridiques

Jean-Marc CONTAT